

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Entreprises-transnationales-et-Peuples-autochtones>

Entreprises transnationales et Peuples autochtones

- Notre Amérique - Frère Indigène -

Date de mise en ligne : mardi 21 février 2012

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Depuis les Nations Unies un double message est transmis en ce qui concerne les activités des entreprises multinationales nuisibles aux droits de l'homme, un message aux entreprises mêmes et un autre différent aux états. Tandis qu'il semble aujourd'hui évident que ce second message a un lien fort et croissant avec le corps normatif international des Droits de l'homme, en revanche le premier, dirigé aux sociétés multinationales, est comparativement plus souple. La contradiction prendrait avantage à s'occuper sérieusement d'un autre message des Nations Unies à son tour différent, celui-ci dirigé aux peuples autochtones. C'est ce que l'on a essayé avec ce travail face à sinistre pas qui a été apparemment franchi pendant l'année dernière, 2011.

Sommaire :

- *I. Déclaration Tripartite de l'Organisation internationale du Travail des Entreprises Multinationales.
- II. Des normes sur les Responsabilités des Sociétés transnationales et d'autres Entreprises Commerciales. -
- III. Dès les Dix Principes du Pacte Mondial jusqu'aux Principes Recteurs pour Protéger, Respecter, Remédier. -
- IV. De l'Accord sur les Peuples Autochtones et Tribaux à la Déclaration les Droits des Peuples Indigènes. -
- V. Des principes sur les Droits de l'homme et les Entreprises contre les Droits et les Garanties des Peuples autochtones : Une contribution du Rapporteur Anaya. -
- VI. Conclusion d'urgence après 2011 : Nations Unies, Entreprises, États et Peuples.

[Bartolomé Clavero](#). Séville, le 21 Février 2012